

Document: EC 2016/93/INF.1
Date: 26 août 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Un nouvel accord d'harmonisation – affiner le processus d'exécution et fixer de nouveaux délais

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Périn Saint-Ange
Vice-Président adjoint
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 9960
courriel: p.saintange@ifad.org

Ashwani K. Muthoo
Directeur de la
Division Engagement mondial et recherche
téléphone: +39 06 5459 2053
courriel: a.muthoo@ifad.org

Lisandro Martin
Chef de l'Unité de la programmation
et de l'efficacité opérationnelles
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Comité de l'évaluation — Quatre-vingt-treizième session
Rome, 6 septembre 2016

Pour: Information

Un nouvel accord d'harmonisation – affiner le processus d'exécution et fixer de nouveaux délais

I. Généralités

1. Comme le prévoit la Politique de l'évaluation au FIDA (2011) et comme en est convenu le Conseil d'administration en décembre 2014, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) et la direction du FIDA (représentée par le Département gestion des programmes [PMD]) se sont engagés à préparer un nouvel accord d'harmonisation.
2. Cet accord assure l'alignement des méthodes et des systèmes d'autoévaluation et d'évaluation indépendante du FIDA et garantit que les outils internes d'autoévaluation et de communication des projets/pays du FIDA et ceux d'IOE génèrent des informations complémentaires permettant de comparer les rapports et d'en assurer la compatibilité. L'accord vise également à clarifier et à améliorer les interactions et les flux de communication entre la direction du FIDA et IOE au cours des divers processus d'évaluation indépendante.
3. Les mesures proposées à l'égard du nouvel accord incluraient, entre autres, un examen: des précédents accords d'harmonisation (2006 et 2011); de la Politique de l'évaluation du FIDA (2011); de la deuxième édition du Manuel de l'évaluation (2015); des directives spécifiques concernant l'auto-évaluation (par exemple, directives relatives au rapport d'achèvement de projet, directives relatives à la supervision et l'appui à l'exécution, Cadre de mesure des résultats [CMR] et document d'orientation sur l'évaluation de l'impact); des rapports au Conseil d'administration (Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement [RIDE], Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA [RARI] et Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction [PRISMA]); et des processus d'interaction globale entre la direction et IOE au cours des évaluations indépendantes.
4. Des accords d'harmonisation similaires dans d'autres institutions financières internationales et banques régionales de développement sont également passés en revue et des discussions sont en cours avec des représentants de la direction du FIDA et le personnel concerné au siège.

II. Justification des nouveaux processus et délais d'exécution

5. L'accord PMD/IOE sur les principaux facteurs et principes de mise en œuvre va de l'avant et des progrès sensibles ont été accomplis en vue de son déploiement en 2017. Toutefois, avant la mise en œuvre en 2017, il est préférable que la soumission de l'accord, initialement prévue pour la session du Comité de l'évaluation d'octobre 2016, soit reportée à 2017 en raison de diverses questions transversales étroitement liées, actuellement soumises à examen et révision de la haute direction.
6. La plupart des domaines opérationnels relatifs à l'exercice d'harmonisation relèvent du PMD. Cependant, il existe un certain nombre d'implications institutionnelles non négligeables qui vont bien au-delà du mandat du PMD. D'autres divisions et départements, en particulier le Département de la stratégie et des savoirs (SKD), seraient affectés par cet accord, compte tenu de leur travail sur l'évaluation de l'impact, le RIDE et le CMR.
7. De plus, le cadre de l'efficacité en matière de développement étant actuellement mis au point par la direction, plusieurs directives et processus d'autoévaluation clés sont en cours de révision (par exemple le Système de gestion des résultats et de l'impact [SYGRI], les rapports de supervision et l'évaluation de l'impact). Il convient

donc d'attendre que ces révisions soient achevées pour assurer qu'elles soient prises en compte dans le nouvel accord d'harmonisation.

8. Compte tenu de ce qui précède, la préparation du nouvel accord devra s'appuyer sur un examen approfondi et un processus de consultation des parties prenantes bien au-delà du PMD, issues de différents secteurs de l'organisation. Il est donc nécessaire de revoir le plan de développement et d'exécution de l'accord, son déploiement restant prévu pour 2017.
9. Consacrer plus de temps à un travail approfondi et participatif d'examen et de formulation – englobant des processus améliorés et simplifiés pour les interactions entre les départements et avec IOE et l'approbation du Comité exécutif de gestion – permettra assurément de produire un accord de meilleure qualité et plus satisfaisant sur le plan de l'exhaustivité et d'une plus large appropriation du contenu et du processus, y compris pour IOE, lui-même, et pour la direction du FIDA.

III. Voie à suivre

10. Au vu de ce qui précède, il est proposé que le point relatif à l'examen de l'accord d'harmonisation soit éliminé de l'ordre du jour de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité de l'évaluation, prévue pour octobre 2016, et inscrit à l'ordre du jour de la quatre-vingt-seizième session en mars 2017.
11. Immédiatement après la présente session du Comité de l'évaluation, la lettre d'invitation et l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité de l'évaluation seront mis en ligne une fois que les membres du Comité se seront mis d'accord sur le report de ce point. Enfin, l'ordre du jour provisoire des sessions de 2016 du Comité de l'évaluation sera révisé et publié, y compris toutes les modifications acceptées par le Comité.